



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 30 octobre 2023

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 06/2023 de la Municipalité du 28 août 2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

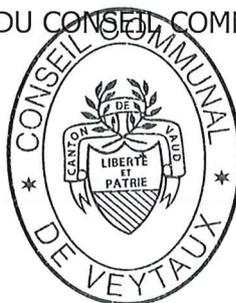
1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 selon le projet annexé au présent préavis ;
2. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi délibéré en séance du lundi 30 octobre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

B. Grand



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida